



Les moyens

- Centre de formation installé sur une plateforme d'environ 5 hectares, équipe pédagogique de formateurs expérimentés, habilités Ministère de l'Agriculture et membres de jury d'examen ;
- Salle informatique, CDI, Centre de ressources (parcours individualisés), tableau interactif, salle audiovisuelle ;
- Arboretum sur 3 hectares ;
- Serres horticoles (projet d'une serre de 1200m²) ;
- Hall technique Travaux Paysagers ;
- Espace de production et de vente ouvert au public (Exploitation horticole).

Grands évènements

- Organisation et participation au concours du meilleur apprenti ;
- Concours de reconnaissance des végétaux ;
- Voyages thématiques : visite des parcs bretons, salon végétal, visites d'entreprises de productions horticoles et de pépinières ;
- Regroupement d'anciens apprentis ;
- Semaine « insertion professionnelle » avec la participation des acteurs locaux (AEF, ANPE, APECITA, Mission locale, Professionnels,...).
- Coopération internationale Mali

Contact



Centre de **Formation d'Apprentis**
« Le Talhouët »
 BP 14
 56701 HENNEBONT Cedex

Tél. : 02 97 36 23 40
 Fax : 02 97 85 08 38
 cfa.hennebont@educagri.fr
 Site : www.cfa-lpa-hennebont.com

BAC PROFESSIONNEL

Travaux paysagers, Productions horticoles (florales, maraîchage, pépinières)



Un contrat de travail
De 1 à 3 ans
par apprentissage

Projet professionnel



- Réalisation et entretien d'espaces paysagers et, à terme, conduite de chantiers paysagers. La demande est très importante et les débouchés assurés, dans les entreprises privées du paysage ou dans les collectivités locales.
- En production horticole, bonne connaissance des végétaux d'ornement (plantes d'intérieur, plantes à massifs, arbres, arbustes, plantes maraîchères). Qualification recherchée à la fois par les entreprises de production (horticulture, pépinières), de commercialisation (jardineries) et de services (paysagisme d'intérieur). Vous pourrez à terme accéder à des responsabilités d'encadrement.

Conditions d'accès



Accessibilité de la formation à l'issue de la 3^{ème}.

Candidats en réorientation ou poursuite d'études :

- Titulaires du baccalauréat sur dérogation, possibilité d'un bac pro en 1 an en fonction du projet.
- Titulaires d'un diplôme de niveau 5 (cap, bep,...) toutes options ou sorti de classe de 1^{ère} pour une réorientation, sur dérogation, possibilité d'un bac pro en 2 ans.

Organisation de la formation

► Modalités d'inscription :

Un positionnement qui permet d'adapter le parcours de formation de 1 à 3 ans
Examen du dossier scolaire, entretien de motivation et tests écrits

Contenu de la formation :

► Modules d'enseignement général :

- Français ;
- Anglais ;
- Education physique et sportive ;
- Education socioculturelle et communication ;
- Connaissance du monde contemporain.
- Hygiène et protection de la santé ;
- Interprétation et traitement des données ;
- Connaissance des systèmes vivants ;
- Chimie du vivant, du sol.

► Modules professionnels : Productions horticoles

- Diagnostic de l'exploitation, Economie et politique des productions, La plante, le sol, le climat, Etude de productions en pleine terre, étude de production hors sol, reconnaissance des végétaux, équipements horticoles.

► Modules professionnels : Travaux paysagers

- Fonctionnement de l'organisme d'aménagement paysager dans son environnement ;
- Approche du paysage, Gestion d'un chantier de travaux paysagers ;
- Le végétal dans son milieu ;
- Fonctionnement et maintenance des matériels et équipements spécialisés ;
- Technologies paysagères, Conduite de chantiers d'aménagements paysagers ;
- Reconnaissance des végétaux.

Une pédagogie de la réussite ...

- Suivi et entretien personnalisés tout au long de la formation par des formateurs référents ;
- Pédagogie active s'appuyant sur travaux dirigés, des interventions extérieures des sorties terrain,
- Etude et réalisation de projets ;
- Utilisation des outils informatiques et audiovisuels ;
- Restitution systématique du vécu en entreprise à chaque alternance ;
- Organisation de moments forts sur l'insertion professionnelle et technique de recherche d'emploi.

Débouchés et poursuites d'études

Les enquêtes sur le devenir des anciens apprentis soulignent une très bonne insertion professionnelle plus de 80% d'insertion un an après l'obtention du diplôme

Les poursuites d'études sont possibles :

- Certificat de spécialisation dans un secteur complémentaire (constructions paysagères, Élagage, maraîchage bio...) ou BTS



► Calendrier d'alternance par année de formation pour un bac pro en 3 ans :

	- en seconde	- en première	- en terminale
Au CFA	18 semaines	20 semaines	21 semaines
En entreprise	29 semaines	27 semaines	26 semaines

L'APPRENTISSAGE

=

Une formation pratique

+

une formation théorique

+

une rémunération

Vous avez entre 16 et 25 ans ;

Votre formation se partage entre une entreprise du secteur que vous avez choisi et le centre de formation « Le Talhouët » ;

Vous signez un contrat avec cette entreprise d'une durée de 1 à 3 ans ;

Vous serez définitivement inscrit après la signature du contrat d'apprentissage.

Celui - ci peut être établi entre le 1er juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours.

L'APPRENTI

Vous êtes salarié d'une entreprise avec laquelle vous avez signé un contrat ;

Vous y apprenez les techniques nécessaires à l'acquisition d'une compétence professionnelle ;

Vous recevez du CFA une formation théorique et pratique ;

Vous êtes rémunéré selon votre âge ;

Vous bénéficiez, à part entière, du statut de salarié pour les horaires et les congés ;

Vous serez suivi par un formateur qui se déplace en entreprise pour faire le point avec votre maître d'apprentissage.